



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Souffrance des poissons et pratique de l'empoissonnement

Question écrite n° 1484

Texte de la question

Mme Danielle Simonnet interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la souffrance des poissons et la pratique de l'empoissonnement pour la pêche de loisir. Chaque année, en France, des millions de poissons sont élevés dans le seul but de les déverser dans les rivières, étangs et lacs, juste pour faire plaisir à des pêcheurs. De l'élevage à la partie de pêche en passant par le transport et le déversement, les poissons souffrent et meurent. L'association PAZ estime qu'en France, plus de 5 millions de truites d'élevage sont jetées dans des plans d'eau juste pour être pêchées, notamment juste avant l'ouverture de la pêche à la truite. Dans une tribune au Monde, Matthieu Ricard et 7 associations de protection animale appellent à réformer la pêche de loisir, notamment en mettant un terme aux pratiques les plus cruelles comme l'empoissonnement. Mme la députée demande au Gouvernement de préciser quelles espèces sont concernées par l'empoissonnement, le nombre de poissons déversés chaque année, l'impact de cette pratique sur la souffrance et l'impact sur la biodiversité. Enfin, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'interdire l'empoissonnement dans le but de pêcher.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Simonnet](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1484

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2022](#), page 4226

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)